

## Opération "Saint-Lormel propre" le 28 septembre 2024

Chaque année la fin du mois de septembre marque le retour de l'opération « Nettoyons la nature ». Une opération de grande ampleur lancée en 1997 par E. Leclerc.



**O**bjectif : ramasser ensemble (toutes générations confondues) les déchets dégradant les sites urbains ou naturels près de chez nous, partout en France. Une façon de s'engager concrètement pour l'environnement, mais aussi de sensibiliser avec pédagogie et convivialité, à la valeur inestimable que représentent les terres, plages, montagnes et espaces verts de nos territoires.

### AGIR DANS TOUTE LA FRANCE POUR DES RÉSULTATS CONCRETS

Résultat : En 2023, elle a réuni plus de 560 000 bénévoles. Publics scolaires, associations ou encore particuliers ont collecté près de 180 tonnes de déchets en 3 jours dans plus de 18 000 sites, à travers toute la France.

### UNE OPÉRATION DE PROXIMITÉ

En dépit de son déploiement national, « Nettoyons la nature » reste une opération de proximité avant tout. Pour cette 27<sup>e</sup> édition, la commune de Saint-Lormel s'est inscrite pour mener une opération le samedi matin 28 septembre 2024 sous l'appellation **opération "Saint-Lormel propre"**.

### L'ORGANISATION DE CETTE ACTION

- **Point de regroupement :** salle des Tilleuls - Place de l'église - à 9 h pour former les équipes et distribuer les kits de nettoyage à chacun (gants, sacs-poubelles, chasuble et guide).
- **2 zones** (voir 3 selon le nombre de participants) ont été déterminées pour cette



[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

#### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
[mairie.st.lormel@orange.fr](mailto:mairie.st.lormel@orange.fr)

#### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

#### Imprimeur Gérant :

René BOUAN

#### Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGNIARD,  
Josiane ROBISSOUT,  
Thomas SCHMITT

#### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)

première. La collecte sera effectuée à pied de part et d'autre des axes routiers.

- Au retour, après enregistrement des données de ramassage, un **pot de l'amitié** clôturera l'opération.

### COMMENT PARTICIPER ? :

Pour participer, et faciliter l'organisation de cette opération, il convient de s'inscrire en mairie (tél. : 02.96.84.14.80) avant le 15 septembre 2024.

**Nous comptons sur vous. Venez nombreux participer à « Saint-Lormel propre ».**

### La durée de vie des déchets dans la nature



### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DECHETTERIES :

#### PLANCOET

ZA de Nazareth  
02 96 80 29 72  
Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :  
Lundi 9h - 12h  
Mar., mer., ven. et sam. :  
9h - 12h et 14h - 18h - Jeu  
14h - 18h

#### MATIGNON

Route du Chemin Vert  
02 96 41 12 63  
Du 1<sup>er</sup> avril au 31 sept. :  
Lun. : 13h30 - 18h  
Mar., merc., jeu., ven. et sam. :  
9h - 12h et 13h30 - 18h  
Juillet et août :  
Du lun. au sam. :  
9h - 12h et 13h30 - 18h

→ OUVERTURE DE LA CHASSE :

La période d'ouverture de la chasse à tir est fixée pour le département des Côtes d'Armor du dimanche 15 septembre 2024 à 8h30 au vendredi 28 février 2025 à 17h30.

→ **LES COMPAGNONS BATISSEURS**, une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants (sous condition de ressources) à réaliser leurs travaux.



**Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement.**

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce **aux plus précaires** dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâtisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de

barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement, etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

**Les Compagnons Bâtisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier.** Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter les aides publiques (Anah entre autres) est trop long

au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc.)

**Les Compagnons Bâtisseurs réalisent les travaux avec les habitants dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.**

**Chaque situation sera étudiée.**

Pour plus d'informations, contacter les Compagnons Bâtisseurs Bretagne (antenne de Dinan) au 02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22. Par mail : s.perree@compagnonsbatisseurs.eu

# LE COMPOSTAGE, on s'y met tous !

*Compostage individuel ou compostage partagé, des solutions simples et pratiques sont mises en place pour réduire notre volume de déchets tout en créant un amendement naturel*



seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Son volume moyen est de 300 /400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

## • La démarche pour l'habitant :

**1)** Inscription via le formulaire en ligne disponible sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr) Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour

s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.

**2)** Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.

**3)** Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

## • Les infos pratiques :

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur :

[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr).  
Contact : Service collecte et réduction des déchets - 02 96 87 72 72 -

[dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

**Création d'une aire au bourg pour les habitants ne disposant pas de jardin.**

Le compostage partagé est libre et gratuit. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.

## Qu'est-ce que le compostage partagé ?

Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant aux habitants de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, en y amenant régulièrement leurs déchets alimentaires.

**Dinan Agglomération installe et entretient des aires de compostage partagé sur son territoire, pour que les habitants sans jardin puissent trier et valoriser leurs déchets alimentaires.**

(suite p 4) >>>

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ TAXE D'HABITATION, DÉCLARATION DE REVENUS :

**prenez RDV à l'ESPACE France SERVICES Matignon - Saint-Cast Le Guildo.**

*Le Service des Impôts des Particuliers de Dinan (Taxe habitation / déclaration de revenus) vous accueille au guichet France Services le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois (hors juillet et août) à :*

• Mairie de Saint-Cast entre 9h et 12h

• Mairie de Matignon entre 14h et 17h.

*UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact et RDV », puis suivre la démarche.*

→ RENCONTRES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

**Les Rencontres de l'Emploi et de la Formation seront organisées le samedi 5 octobre 2024 de 9h à 13h à Dinan à la salle du Clos Gastel.**

*Ces rencontres, organisées dans le cadre de la Commission Territoriale Emploi Formation par l'ensemble des partenaires, permettront aux personnes en recherche d'emploi ou en souhait de reconversion professionnelle, de se mettre en relation avec les entreprises locales ayant des besoins de recrutement et les organismes de formation proposant des formations dans divers secteurs d'activités sur le territoire.*



## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ FACILITEZ LA DISTRIBUTION DU COURRIER, DES COLIS... ET DE VOTRE RÉVEIL ! :

**Une boîte aux lettres sert à recevoir à domicile tous types d'envois (colis, courriers, presse...), elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée d'un logement, à un endroit accessible sans danger par votre facteur ou tout autre distributeur.**

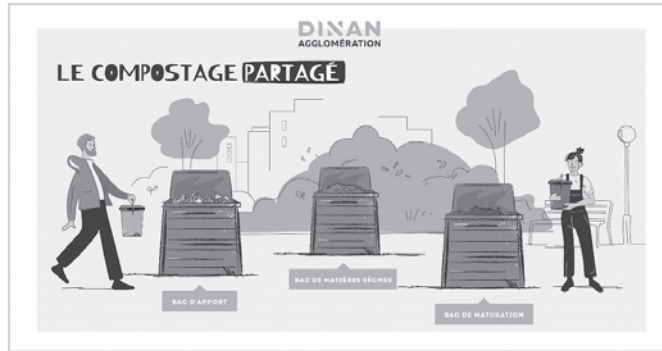
N'oubliez pas d'inscrire dessus le nom de tous les habitants du foyer dans le porte-étiquette prévu à cet effet. Dans tous les cas, assurez-vous qu'elle est bien équipée d'une serrure compatible « Pass facteur » pour permettre le dépôt ou l'enlèvement de vos colis

**Rappel :** Pour qu'une boîte aux lettres soit « normalisée », elle doit respecter certaines dimensions :

- au moins 26 cm x 26 cm x 34 cm pour la boîte aux lettres en elle-même ;
  - 23,5 cm x 2,4 cm pour la fente d'introduction ;
  - 1 cm x 2,4 cm minimum pour le porte-nom
- Elle doit être placée à une distance suffisante du sol, c'est-à-dire à une hauteur comprise entre 0,70 et 1,70 m



**Restons visibles, ne jouons pas à cache-cache !**



### Pourquoi composter ?

- Diminuer de 30 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.
- Respecter l'obligation de tri des biodéchets pour tous.
- Produire gratuitement un amendement naturel prêt à nourrir vos plantes.
- Rencontrer vos voisins autour de ce lieu créateur de lien social.

### Quels apports possibles dans les composteurs partagés ?

- Épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas y compris viandes et poissons.
- Coquilles d'œufs écrasées, noyaux.

- Serviettes papier, essuie-tout.
- Marc de café, thé et filtres.
- Pas de végétaux, ni tontes de pelouse, ni coquillages, ni sacs.

### Comment participer ?

En amenant régulièrement vos déchets alimentaires dans le bac d'apport. Trouver l'aire de compostage partagé la plus proche de chez vous sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

Pour qu'une aire de compostage partagé fonctionne, il faut une ou deux personnes volontaires pour :

- Passer une fois par semaine, 5 à 10 minutes pour brasser le contenu des bacs, ajouter des matières sèches et veiller à ce qu'il n'y ait pas

d'erreurs de tri.

- Participer à la vie du quartier ou de la commune en échangeant avec les participants de l'aire.

La référente pour notre aire sera Véronique DAUNAY, habitante du bourg, qui sera épaulée par Romain DOUE, agent technique de la commune.

Ils seront accompagnés par Dinan Agglomération et son prestataire « Compost'Tout » pour se former et entretenir l'aire. Le prestataire se déplacera en cas d'anomalie et assurera un suivi régulier de l'aire.

Les participants de l'aire pourront récupérer gratuitement du compost mûr, après 10 à 12 mois, pour nourrir cultures, jardins et plantes en pot ! Le compost restant sera repris par les espaces verts de la commune ou des jardins partagés.

**L'inauguration de cette aire aura lieu Samedi 14 septembre 2024 à 10h30. Venez nombreux, découvrir ce nouvel équipement communal.**

### → L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

**À L'ÉCOLE :** un joli clin d'œil aux JO PARIS 2024. Grâce au savoir-faire et à la générosité d'un parent d'élèves, les enfants sont fiers d'avoir « leur » tour Eiffel ornée des anneaux olympiques.



### À L'ÉGLISE DU BOURG :

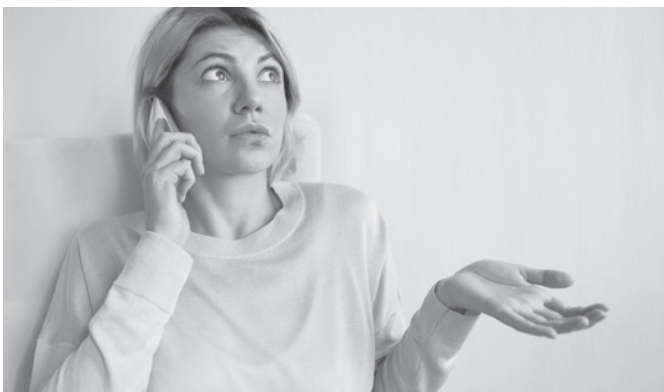
un « grand coup de frais » Durant la période estivale, un groupe de bénévoles a procédé à des travaux de « grand nettoyage » à l'intérieur de l'église dont la remise en état des bancs et autres éléments.



----- **Un grand merci à tous !** -----

# **ATTENTION** au démarchage téléphonique et/ou à domicile Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

*Méfiance suite à la recrudescence de démarchage commercial téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les communes de Dinan Agglomération !*



Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « auto-financées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes. Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

**Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.**

En outre, ni l'Espace Conseil France Rénov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, État,...) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

## **CONSEILS DE VIGILANCE :**

- Ne divulguez aucune information confidentielle (N° avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité, ...)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation -> l'ADIL - Agence Départe-

mentale d'Information sur le Logement - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : 02 96 61 50 46).

- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : détaille, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : [francerenov.gouv.fr](http://francerenov.gouv.fr)

## **CONTACTEZ**

- **L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération**, service public gratuit mis en place par l'État, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 02.96.87.42.44, ou par mail [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

## **LES INFOS DE LA MAIRIE**

→ INSEE : ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX 2024-2025

*L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise de juillet 2024 à mars 2025, une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux, conçues par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.*

*Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations et le harcèlement, la pénibilité, et la santé au travail. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargée de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.*

*Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.*

- **DDPP (Direction Départementale Protection des Personnes)** 02 96 01 37 10 [ddpp@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp@cotes-darmor.gouv.fr)
- **CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)** Dinan : 07 85 75 19 42 [dinan@clcv.org](mailto:dinan@clcv.org)

# Panneaux solaires photovoltaïques : oui, mais pas avec n'importe qui !

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS!**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT,**  
c'est obligatoire

### DÉMARCHE:

**En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

**Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

**À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ **RÉUNION D'INFORMATIONS :**

### Bien préparer sa retraite, la pension de réversion

Public concerné : + 55 ans.  
Mardi 5 octobre - salle d'Armor, 37 bd de la mer, 22380 St-Cast Le Guildo.  
Réservation obligatoire auprès des agents de l'espace France services.

### France service Saint-Cast Le Guildo - Mairie

1 Place de l'Hôtel de ville  
Lundi : 9h - 12h / 14h - 17h  
Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

### Plus d'informations :

Mairie Saint-Cast Le Guildo  
02 96 41 80 18.

## Les règles à suivre pour éviter les arnaques

**E**nergie renouvelable et à faible empreinte carbone, l'énergie solaire dispose de réels atouts économiques et environnementaux. Elle n'en fait pas moins l'objet d'arnaques, à grand renfort de pratiques commerciales déloyales. Voici un certain nombre d'arguments et de pratiques qui doivent vous alerter sur la crédibilité d'une proposition :

- Annonce d'une rentabilité immédiate ou très rapide.
- Autonomie énergétique.
- Panneaux solaires gratuits et fin des factures d'électricité.
- Crédit à la consommation faussement avantageux.
- Vente d'appareils complémentaires pouvant être coûteux ou énergivore s'ils sont mal installés.
- Absence de visite technique pour établir le devis.
- Absence de document technique ou d'étude.
- Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique.
- Candidature pour un programme spécial.
- Usurpation de titre : les collectivités locales et agences nationales (ANAH, ADEME) ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile.



### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE ARNAQUE

Si vous vous reconnaissez dans les cas relatés ci-dessus, vous êtes probablement victime d'une arnaque. Voici comment réagir :

#### Dans le cas où vous n'avez pas signé :

- Ne signez rien lors de la visite du commercial.
- Prenez le temps de la réflexion et comparez les offres existantes sur le marché.
- INFOS : Espace Conseil France Rénov' : 02 96 87 42 44 8 Bd Simone Veil, 22100 DINAN

#### Dans le cas où vous avez signé :

- Agissez vite : vous disposez de 14 jours (hors signature sur foire/salon) pour vous rétracter en envoyant une lettre avec accusé de réception à l'entreprise frauduleuse, à réception de la marchandise
- Demandez de l'aide auprès des organismes suivants,

pour connaître vos droits et identifier des failles dans les documents que vous avez pu signer pour casser le contrat si le délai de rétractation est dépassé

- > Association GPPEP (Groupe des Particuliers Producteurs d'Électricité Photovoltaïque) et son site dédié aux victimes d'arnaques : <https://victime-photovoltaïque.fr/>
- > UFC Que choisir (association de consommateurs) : <https://saintmalo.ufcquechoisir.fr/>
- > ADIL 22 (association de conseil pour le logement) : <https://www.adil22.org/>
- Effectuez un signalement sur <https://signal.conso.gouv.fr>
- Avertissez l'organisme de crédit que vous vous opposez au remboursement du crédit, ce qui occasionnera le blocage immédiat du dossier et entraînera mécaniquement l'abandon du projet, tant que l'attestation de réception de travaux n'a pas été signée.



### BRASTIVAL 2024 : Ven. 13 et Sam. 14 Sept. 2024

**Entrée gratuite** - Voici la 3<sup>e</sup> édition après deux années incroyables et toujours plus d'affluence. Venez découvrir durant ces deux journées notre établissement lors de cette porte ouverte festive.

**Horaires :** Vendredi 13 sept : 17h - 1h et Samedi 14 sept : 16h - 1h

**Au programme :** Concerts, dégustations & animations, concours (tirage au sort), jeux de palets & cornhole, visite de la distillerie & brasserie, restauration & BBQ, boissons, ...





# Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES :

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

\* Informations non connues

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.

## → LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : LES 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024.

Pour sa 41<sup>e</sup> édition, les Journées européennes du patrimoine seront organisées les ven 20, sam 21 et dim 22 sept. 2024 et auront pour thèmes « le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime ».



Ces journées offrent l'opportunité de visiter des monuments et des sites, souvent exceptionnellement ouverts.

Dès le vendredi 20 septembre, le public scolaire pourra participer à l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce rendez-vous populaire est l'occasion pour le public d'échanger avec les professionnels du patrimoine pour découvrir leurs savoirs et savoir-faire.

**Dim 22 sept à Plancoët :** visite guidée -salle solenval 14h, 15 h

## → LA SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO

**Vendredi 27 sept 20 h 30 à Créhen :** Ouverture de la saison culturelle : Clown pour tous KUKUSHKA compagnie les deux mains gauches - Gratuit - dès 6 ans

Programme et réservations en ligne sur [saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr](http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr) ou au 02 96 87 14 27

## → INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

**Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2024-2025 se font en mairie.**

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → RAPPEL : ÉLAGUER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES : UNE ACTION INDISPENSABLE !

- **L'élagage :** un enjeu pour tous : Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité et la sécurité des personnes et des biens.
- **La responsabilité des propriétaires :** Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est de la responsabilité des propriétaires. Les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir obligatoirement réalisé une DT-DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) sur le site <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>
- **Le bon conseil :** Un élagage régulier. Une fois l'élagage de la végétation effectué, ENEDIS recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.
- **Bon à savoir !** Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ENEDIS Engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. À titre d'information, en moyenne, le coût des dégâts enregistrés est d'environ 6 000 €.

### → RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'ÉTÉ

**La campagne d'été a débuté le 14 mars pour se terminer le 14 novembre 2024,** à raison d'une distribution toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

